



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

Montreuil-sous-Bois, le 21 février 2013

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Réunion du Conseil « Vins » de FranceAgriMer au ministère : des échanges fructueux entre Stéphane LE FOLL et les professionnels de la filière viticole

Le Conseil spécialisé « Vins » de FranceAgriMer s'est réuni le 20 février 2013, sous la présidence de Jérôme Despey. Cette réunion, qui s'est exceptionnellement tenue au ministère de l'Agriculture, a permis aux professionnels de conclure leurs travaux de réflexion par des échanges sur les grands sujets d'actualité de la filière avec le ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

À cette occasion, le président Jérôme Despey a tenu à souligner le rôle joué par le Conseil « Vins » de FranceAgriMer, lieu essentiel d'échanges, de veille et d'orientations pour l'ensemble des familles professionnelles de la filière viticole, de la production à la distribution. Le Conseil spécialisé « Vins » de FranceAgriMer couvre les productions de vins et produits issus de la vigne, vinaigres, verger cidricole et produits frais et transformés issus de ce verger. Par le suivi des marchés, la veille économique et l'ensemble des missions couvertes par FranceAgriMer, « *ce Conseil constitue un outil essentiel qui nous permet de percevoir, de mieux comprendre et d'orienter nos réflexions, afin de prendre les mesures nécessaires pour notre filière* » a souligné Jérôme Despey

Le président Despey a également souhaité rappeler au ministre en charge de l'Agriculture les trois grandes priorités de la filière viticole :

- l'importance capitale pour la filière viticole française du système des droits de plantation, afin de pouvoir conserver un outil de régulation. À cet égard, Jérôme Despey s'est de nouveau félicité du travail de négociation réalisé avec les partenaires européens, tout en appelant au maintien de la vigilance pour continuer de défendre la position française ;
- la priorité pour la filière viticole française de conserver une OCM vitivinicole spécifique, avec son programme national de mesures structurantes pour la filière, l'intégralité de son budget et sa durée ;
- la nécessité de poursuivre les actions de promotion et de recherche & développement dans le cadre du Fonds pour les filières viticole et cidricole, mis en place au sein de FranceAgriMer, avec le concours financier et à parité des interprofessions et de l'Établissement, qui permet de mener des programmes rationnels et efficaces, notamment par la mise en place de plans stratégiques.

Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt s'est félicité de ces échanges fructueux avec les représentants de la filière viticole et a assuré le président Despey de sa vigilance sur l'ensemble de ces sujets, au cœur des préoccupations de la filière.

Le ministre a souhaité que FranceAgriMer continue de représenter un lieu de discussions et d'orientations stratégiques pour l'ensemble des filières agricoles françaises, tout en assurant les professionnels du renforcement de cette mission dans le cadre de la Loi d'avenir de l'agriculture.

Concernant le maintien du système des droits de plantation, Stéphane Le Foll a rappelé son extrême vigilance sur ce dossier et la poursuite de la mobilisation de l'ensemble des acteurs publics. Le ministre a également fait part de sa conviction sur la nécessité de conserver une OCM vitivinicole.

« *Je suis sur la même ligne que vous et je la défendrai au niveau européen* », a conclu Stéphane Le Foll.

Service de presse de FranceAgriMer : presse@franceagrimer.fr

Laurence Gibert-Mesnil
Virginie Nicolet

Tél. : 01 73 30 34 05
Tél. : 01 73 30 22 54

laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr
virginie.nicolet@franceagrimer.fr